



Pêches et Océans  
Canada

Fisheries and Oceans  
Canada



## L'analyse de l'engin observé récupéré sur la baleine noire de l'Atlantique Nord Eg no 5217 « Division »

Crédit photo : Relevé aérien conjoint NOAA/MPO

Canada



## Rapports d'analyse des engins récupérés sur la baleine noire de l'Atlantique cataloguée sous le numéro Eg n° 5217 et nommée « *Division* »

**Résumé** : La baleine noire de l'Atlantique Nord cataloguée sous le numéro Eg n° 5217 et nommée « *Division* », un spécimen mâle âgé de 4 ans, a été aperçue pour la dernière fois libre de tout engin de pêche le 5 juillet 2025 dans le sud du golfe du Saint-Laurent, et a été observée pour la première fois empêtrée au large des côtes de la Géorgie, aux États-Unis, le 3 décembre 2025. Les engins de pêche ont été retirés par des intervenants autorisés du Géorgie Department of Natural Resources et de la Florida Fish and Wildlife Conservation Commission les 3 et 4 décembre 2025, avec le soutien du Clearwater Marine Aquarium Research Institute, du Center for Coastal Studies et de NOAA Fisheries.

Le 14 janvier 2026, Pêches et Océans Canada (MPO) a examiné les engins de pêche en collaboration avec des experts en matériel de la NOAA au Bureau régional des pêches de l'Atlantique supérieur à Gloucester, dans le Massachusetts.

Trois segments de corde de 1,6 cm (5/8 po.) de diamètre, totalisant 92 m (302 pi.), ont été retirés, ainsi qu'une petite bouée orange ainsi qu'un segment de 2,4 m (95 po.) de corde 0,95 cm (3/8 po.) de diamètre. Trois segments de cordes orange et jaune ont été observés le long de la corde qui a été retirée, un dans chaque segment. Les segments de corde colorés mesuraient entre 18 et 20 cm de long. Le marquage des engins correspondait à celui prescrit par le MPO dans les conditions de permis de pêche dans la zone de pêche au crabe des neiges 12 (ZPC 12). Les preuves disponibles indiquent que le jeune mâle s'est empêtré dans un engin fantôme.

Le 27 janvier, une équipe de surveillance aérienne du Clearwater Maritime Aquarium Research Institute a repéré la carcasse partielle flottante de *Division* à 40 km au large des côtes de la Caroline du Nord. Aucune tentative n'a été faite pour retirer les engins restants, car la carcasse n'a pas pu être récupérée en raison des mauvaises conditions météorologiques.

**Conclusion sur l'origine de l'engin** : Zone canadienne de pêche au crabe des neiges 12 (ZPC 12)

### Détails de l'événement

- **Numéro d'identification et/ou date** : 3 et 4 décembre 2025
- **Type d'événement** (échouage, mort, désempêtré) : Désempêtré dans les eaux américaines
- **Espèce** : Baleine noire de l'Atlantique Nord
- **Dernière observation libre de tout engin** : Le 5 juillet 2025 dans la vallée de Shediac, golfe du Saint-Laurent
- **État de l'empêtré** : Baleine décédée dans les eaux américaines
- **Pays d'origine de l'engin** : Canada
- **Engin actif ou engin fantôme** : Engin fantôme
- **Le pêcheur a présenté un rapport d'engins perdus** : Non

## Engins récupérés

**Flotteurs** : Une bouée orange sphérique en plastique dur fissurée d'un diamètre de 12,7 cm (5 po.) portant un numéro d'immatriculation de navire (NIN) à six chiffres décoloré et le numéro 41. Il y a des cavités aux extrémités opposées de la bouée où une corde était fixée. Sur la bouée, des inscriptions indiquaient que celle-ci avait été fabriquée au Danemark par Nokalon Inc. et qu'elle était destinée à être utilisée comme bouée de chalut. Le pêcheur l'utilisait probablement comme bouée secondaire (fig. 1-3) et le numéro 41 servait à identifier l'ensemble d'engins particulier. Aucun autre flotteur n'a été récupéré.

**Casiers** : Aucun.

**Étiquettes de casier** : Aucune.

**Cordage** : Au total 92,2 m (302 pi. et po.) de cordage vert pâle de 1,6 cm (5/8 po.) de diamètre ont été récupérés (figures 1 et 2). La longueur totale du cordage à flottabilité positive (flottante) était de 50 m (164 pi.) et celle du cordage à flottabilité négative (coulant) était de 32,6 m (160 pi. et 10 po.), ce dernier étant caractérisé par des billes de plomb sur la longueur de deux des trois brins. De plus, une corde de 2,4 m (95 po.) et d'un diamètre de 0,95 cm (3/8 po.), qui était attachée à la bouée de 5 po., a été récupérée.

**Maillons faibles** : Aucun.

### **Description des trois segments de corde récupérés :**

Les cordes récupérées semblaient provenir d'un seul et même incident. À l'exception d'une extrémité effilochée, les extrémités de chaque segment de corde ont été sectionnées par l'équipe d'intervention (trois incisions au total).

### **3 décembre**

#### **Segment 1 (ligne traînante — côté droit du corps)**

Ralingue de flotteurs de 1,6 cm (5/8 po.) (recouverte d'une importante quantité de matières biologiques, longue de près de 29 m [95 pi.]) avec une petite boucle près d'une extrémité formée par un nœud plat. La ralingue était de couleur vert clair et dotée d'un traceur jaune, mais l'accumulation de matières biologiques lui donnait une apparence vert foncé/noire plus visible à certains endroits qu'à d'autres (figures 1, 2 et 4). Plusieurs balanes étaient fixées tout le long de la corde et des balanes étaient également présentes sur les deux autres segments de corde au moment de la récupération de la corde sur la baleine (fig. 5).

### **4 décembre**

#### **Segment 2 (ligne traînante — côté gauche du corps)**

Corde coulissante de 1,6 cm (5/8 po.) (vert clair, longue de 138 pi.; 42 m.) avec traceur noir (fig. 6). La corde comportait des billes lestées dans chacun de ses trois brins (fig. 7). À une extrémité, on trouvait les restes du système de bouée d'origine (fig. 8). Il y avait une boucle à laquelle était attachée une ralingue de flotteurs en polypropylène d'un diamètre de 0,95 cm (3/8 po.) (jaune avec traceur vert) d'une

longueur de 97 cm (38 po.), reliée à la bouée de 5 po. (fig. 9). Une autre corde d'un diamètre de 0,95 cm (3/8 po.) et d'une longueur de 99 cm (39 po.) était également attachée à la boucle; celle-ci était effilochée sur une longueur de 61 cm (24 po.).

### **Segment 3 (ligne traînante du côté droit du corps)**

Ralingue de flotteurs verte claire de 1,6 cm (5/8 po.) (longueur de 21 m/69 pi.) avec traceur jaune, comprenant une boucle de télémétrie placée le 3 décembre 2025 (fig. 10 et 11).

**Ligne-mère** : Aucune

**Marquages de la ligne** : Des ficelles colorées entrelacées entre les brins de corde étaient présentes dans chacun des trois segments de corde. Dans le segment 2, le marquage de l'engin se trouvait à 93 pi. (28,4 m) de la boucle à laquelle était attachée la bouée de surface. La distance entre les deux autres marques observées sur les segments 1 et 3 était de 88 pieds 7 pouces (27 m) si l'on tient compte des coupures faites sur la corde traînant sur le côté droit du corps. Ces marquages colorés de la ligne de bouée étaient constitués de ficelles orange et jaunes d'une longueur de 18 à 20 cm (7 à 8 po.) (fig. 12-14). Les marquages d'équipement du MPO doivent avoir une longueur minimale de 15 cm et trois marques sont requises lorsque des fils sont utilisés (parties supérieure, centrale et inférieure d'une ligne de bouée) ou, pour certaines pêcheries spécifiques, une marque tous les 90 pieds (27,4 m) avec un minimum de trois marques.

En 2018 et 2019, des marquages de ligne de bouée avec des fils orange étaient requis dans la ZPC 12. À partir de 2020, des marquages orange et jaunes étaient requis dans la ZPC 12.

**Le pêcheur a présenté un rapport d'engins perdus** : Non

**Communication avec le pêcheur** : Après examen des permis de pêche associés à ce navire, on a constaté que le titulaire du permis/pêcheur avait pêché le crabe des neiges dans la ZPC 12 en 2018 et 2020, mais pas au cours des cinq dernières années. Cela a été confirmé lors d'une conversation avec le pêcheur le 27 janvier. Le pêcheur a fourni des descriptions supplémentaires des engins de pêche au crabe des neiges utilisés en 2020, qui sont présentées ci-dessous.

Le tiers supérieur d'une ligne de bouée était composé d'une corde coulissante et les deux tiers inférieurs d'une ralingue de flotteur qui était attachée à la bride d'un casier à crabe des neiges conique de 1,8 m (6 pi.) de diamètre. La ralingue et les cordes coulissantes étaient reliées par une épissure. Le pêcheur a confirmé l'utilisation de la bouée secondaire orange Nokalon.

Il a déclaré avoir pêché dans la vallée de Shediac, dans le sud du golfe du Saint-Laurent, en 2020, à une distance maximale de 28 à 37 km (15 à 20 milles marins) de la côte, dans des eaux d'une profondeur comprise entre 60 et 90 m. Le pêcheur a commencé la saison le long de la côte du Nouveau-Brunswick. À la fin du mois de mai, en raison de la présence de baleines noires de l'Atlantique Nord et des fermetures des zones de pêche qui en ont résulté, le pêcheur a pêché plus près de l'Île-du-Prince-Édouard, installant ses casiers près de la limite de la zone fermée. Il a terminé la saison au début du mois de juin.

**Évaluation de l'origine** : Zone canadienne de pêche au crabe des neiges 12 (sud du golfe du Saint-Laurent).

**État d'empêchement** : La majeure partie de la corde a été retirée, à l'exception d'un segment enroulé autour de la tête de la baleine, qui passait également dans sa bouche. Le 27 janvier, une équipe de surveillance aérienne du Clearwater Marine Aquarium Research Institute a repéré la carcasse flottante de *Division* à 40 km au large des côtes de Caroline du Nord. Aucune tentative n'a été faite pour retirer le matériel restant, car la carcasse n'a pas pu être récupérée en raison des conditions météorologiques défavorables.

**Engin actif ou fantôme** : L'engin était un engin fantôme. Il était dans l'eau depuis cinq ans avant que le *Division* ne s'y empêtre. On a pu déterminer la dernière saison de pêche au crabe (2020) au cours de laquelle l'engin a été utilisé à partir du permis associé au numéro d'immatriculation du navire inscrit sur la petite bouée. Les marques noires effacées sur la bouée et la grande quantité de matière biologique incrustée, en particulier sur le segment 1, y compris la présence des balanes sur chaque segment de corde (fig. 5), constituaient des preuves supplémentaires que l'équipement était resté dans l'eau pendant une longue période. L'encrassement biologique du segment 1 (corde flottante) était plus prononcé lorsque l'engin a été initialement retiré de la baleine (fig. 1) qu'après environ six semaines (fig. 4). La conversation avec le pêcheur a permis de confirmer qu'il avait pêché du crabe des neiges pour la dernière fois entre le jour de l'ouverture de la saison, en avril, et le début du mois de juin 2020. Bien que le pêcheur ait également pêché du crabe des neiges dans la ZPC 12 en 2018, les marques colorées sur la ligne de la bouée n'étaient pas conformes aux exigences de 2018, mais répondaient à celles de 2020.

**Méthode d'empêchement initial** : La méthode d'empêchement initial était dans la ligne de bouée, car cette pêche est composée de casiers simples sans ligne mère. On ignore si l'empêchement s'est produit à l'emplacement initial du dispositif ou si celui-ci s'est déplacé avant l'empêchement.

Le casier à crabe des neiges était peut-être présent ou non lors de l'empêchement. À l'extrémité effilochée de la section de corde qui aurait conduit au casier, les filaments intérieurs de la corde étaient également encrassés (fig. 15) par rapport aux extrémités coupées (fig. 7 et 11). Cela suggère que l'extrémité effilochée était présente avant 2025 et que le reste de la ralingue de flotteur avec le casier attaché avait été arraché avant l'empêchement.

Il est possible qu'un navire passant ait traîné l'engin, arrachant le casier y compris la bouée principale. À un moment donné, la bouée secondaire restante s'est fissurée et s'est remplie d'eau, perdant ainsi sa flottabilité. Aidée par la corde plombée, elle a coulé dans la colonne d'eau. Cela aurait entraîné dans sa chute une partie de la corde flottante qui constituait les deux tiers de la ligne de bouée. Une partie de la corde flottante est probablement restée à la surface et s'est fortement encrassée au cours des cinq années suivantes.

Les balanes prélevées sur les cordages récupérés ont été identifiées par un expert en biologie des balanes (J. Zardus, département de biologie, Military College of South Carolina) (fig. 5). Les individus de l'espèce de balanes pélagiques présents sur le segment 1 fortement encrassé se trouvent généralement

fixés à des débris flottants. L'identification des balanes prouve que la corde, qui flottait grâce à sa flottabilité positive, était à la surface au moment de l'empêchement. Les individus de l'espèce présents sur les segments 2 et 3 (fig. 1 et 5) sont connus pour être associés aux baleines (J. Zardus, communication personnelle par correspondance avec NOAA Fisheries).

On ne sait pas avec certitude si le Division s'est d'abord empêtré dans la corde flottant à la surface de l'océan ou dans les sections de corde lestée ou non lestée dans la colonne d'eau. Les sections de corde à flottabilité positive et négative restées sur le Division après la fin des opérations de désempêchement comprenaient le point de connexion entre les deux types de corde, qui représentait un tiers de la longueur totale.

**Gamme de couleurs obligatoires dans l'est du Canada pour les pêches à engins fixes non surveillés :**

<https://www.dfo-mpo.gc.ca/fisheries-peches/commercial-commerciale/atl-arc/colour-notice-avis-couleur-fra.htm>

**Marquage des engins de la NOAA pour les casiers à homard du Nord-Est et à crabe nordique :**

<https://www.fisheries.noaa.gov/new-england-mid-atlantic/marine-mammal-protection/gear-marking-northeast-lobster-jonah-crab-trap-pots>



Fig. 1. Engin retiré de la baleine noire cataloguée sous le numéro Eg n° 5217, tel qu'il apparaissait le 4 décembre 2025 lorsqu'il a été initialement entreposé au Georgia Department of Natural Resources à Brunswick, en Géorgie, avant d'être transporté vers le Massachusetts. Il convient de noter l'aspect plus sombre du segment 1 par rapport à celui observé après environ six semaines d'entreposage (Fig. 4). Segments 2 (à gauche), 3 (au milieu) et 1 (à droite). Crédit photo : Département des ressources naturelles de Géorgie.



Fig. 2. Engin retiré de la baleine noire cataloguée sous le numéro Eg n° 5217, exposé au bureau des pêches de la région Atlantique Nord de la NOAA à Gloucester, dans le Massachusetts, le 14 janvier 2026. Segments 1 (à gauche), 2 (au centre) et 3 (à droite) (voir le texte pour les descriptions). Crédit photo : Ed Trippel, MPO.



Fig. 3. Bouée sphérique orange (diamètre de 12,7 cm/5 po.) en plastique dur. Des cavités situées aux extrémités opposées de la bouée permettent de passer une corde de 0,95 cm (3/8 po.) afin de la fixer. Le nom et le pays du fabricant sont visibles (Nokalon, Danemark). La bouée présentait une fissure. Crédit photo : Ed Trippel, MPO.



Fig. 4. Segment 1 : 29 m (95 pi) de corde ralingue de flotteur de 1,6 cm (5/8 po.) avec un traceur jaune comprenant une marque de bouée colorée du MPO . Crédit photo : Ed Trippel, MPO.



Fig. 5. Balanes recueillies par le Department of Natural Resources de la Géorgie. Segment 1 : *Lepas anatifer* et segments 2 et 3 : *Conchoderma auritum*. Identification des spécimens fournie par John Zardus, département de biologie, Military College of South Carolina. Photo : Commission de conservation des poissons et de la faune sauvage de Floride.



Fig. 6. Segment 2 : corde de 42 m (138 pi.) de 1,6 cm (5/8 po.) de diamètre avec les restes du système de bouées de surface. Une corde en polypropylène jaune de 0,95 cm (3/8 po.) de diamètre avec traceur vert était attachée à une bouée en plastique dur orange de 12,7 cm (5 po.) de diamètre. Une marque de bouée colorée du MPO était présente sur la corde de 1,6 cm (5/8 po.) de diamètre . Crédit photo : Ed Trippel, MPO.



Fig. 7. Segment 2 : Coupe réalisée par l'équipe de démêlage sur une corde de 1,6 cm (5/8 po.). Les billes métalliques présentes dans chacun des trois brins sont visibles. Crédit photo : Ed Trippel, MPO.



Fig. 8. Segment 2 : Restes du système de bouées de surface, y compris la bouée orange de 12,7 cm (5 po.) de diamètre. Crédit photo : Ed Trippel, MPO.



Fig. 9. Segment 2 : Boucle nouée de la corde coulissante d'un diamètre de 1,6 cm (5/8 po.) (avec traceur noir) à laquelle était attachée la corde en polypropylène jaune de 0,95 cm (3/8 po) (avec traceur vert).  
Crédit photo : Ed Trippel, MPO.



Fig. 10. Segment 3 : corde flottante de 21 m (69 pi.) d'un diamètre de 1,6 cm (5/8 po.) avec une boucle de télémétrie placée le 3 décembre 2025, ce segment de corde comprenait une marque de ligne de bouée colorée. Crédit photo : Ed Trippel, MPO.



Fig. 11. Segment 3 : Gros plan sur la boucle de télémétrie. Crédit photo : Ed Trippel, MPO.



Fig. 12. Segment 1 : Ficelles tressées orange et jaunes entrelacées sur une section de 20 cm (7,9 po.) d'une corde flottante d'un diamètre de 1,6 cm (5/8 po.). Les ficelles mesuraient 4 mm (orange) et 2,5 mm (jaune). Crédit photo : Ed Trippel, MPO.



Fig. 13. Segment 2 : Ficelles tressées orange et jaunes entrelacées sur une section de 18 cm (7,1 po.) d'une ralingue de flotteurs d'un diamètre de 1,6 cm (5/8 po.). Crédit photo : Ed Trippel, MPO.



Fig. 14. Segment 3 : Ficelles tressées orange et jaunes entrelacées sur une section de 18 cm (7,1 po.) d'une ralingue de flotteurs d'un diamètre de 1,6 cm (5/8 po.). Crédit photo : Ed Trippel, MPO.



Fig. 15. Segment 1 : Extrémité effilochée d'une ralingue de flotteurs d'un diamètre de 1,6 cm (5/8 po.), qui n'a pas été coupée lors des opérations de démêlage. Cette extrémité aurait conduit au casier. Crédit photo : Ed Trippel, MPO.